



2026 / 42

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES** sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKOUZAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**Date de Convocation** :  
1<sup>er</sup> avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 23

*Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.*

### **Objet** : Désignation de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du domaine skiable de Valmorel

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner les membres (cinq membres titulaires et cinq suppléants) de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du domaine skiable.

**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5,  
**Vu** la délibération n° 2026/29 du 9 avril 2026 relative à l'adoption du principe du scrutin public ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire,  
**Considérant** que la commission est présidée par le Président de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du domaine skiable :

Monsieur Jean-Michel VORGER  
Monsieur Thierry BRUNIER  
Monsieur Daniel COLLOMB  
Monsieur Dominique COLLIARD  
Madame Nathalie POULIN

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du domaine skiable :

Monsieur Samuel LEDANOIS  
Madame Françoise MARTINET-BON  
Madame Sylvie MONEY  
Monsieur François DUNAND  
Monsieur Marc DUCOURTIL

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			1 Annie RELIER

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

**Le secrétaire de séance,**



**Jean Yves MORIN**

**Le Président,**



**André POINTET.**